

TRIBUNE

Pour un Revenu d'existence et d'émancipation localisé

Par Romain Pigenel, ancien conseiller du président de la République, enseignant à Sciences Po Paris (<https://www.liberation.fr/auteur/19429-romain-pigenel>) et Aurore Gauffre, enseignante en finance durable à Sciences Po Paris (<https://www.liberation.fr/auteur/21146-aurore-gauffre>) — 23 juillet 2020 à 19:14



Illustration Libération

Un tel outil pourrait jouer en faveur d'un rééquilibrage du territoire en incitant des

populations à s'installer dans des zones rurales en perte de vitesse. Il permettrait aussi de financer des projets personnels et utiles à la société.

Tribune. Face au Covid-19, les Etats ont mobilisé des centaines de milliards pour sauver les entreprises. Pourquoi ne pas imaginer un effort comparable en faveur des citoyens, alors que les bouleversements présents et à venir – crises sanitaires, écologiques, migratoires, de l'emploi sous le coup de la révolution digitale... – risquent d'aggraver leur précarité ? Une population qui a structurellement peur de l'avenir ne peut être heureuse, ni confiante envers les institutions, ni même apte à faire ce qu'on lui intime de plus en plus – entreprendre, innover. Pour la protéger, il faut créer un filet de sécurité simple et lisible, qui assure des conditions de vie décentes. C'est l'objet du Revenu d'existence et d'émancipation localisé (Reel).

Son principe est simple : garantir à tout Français majeur un revenu mensuel de 1 200 euros, soit le niveau actuel du Smic, sans contrepartie d'activité, mais sous condition de son lieu d'habitation. En l'occurrence, en réservant l'activation de cette garantie à ceux vivant, ou emménageant dans des zones de notre territoire où la densité de population est plus faible, et le coût de la vie moins onéreux, territoires ruraux en tête. Le Reel se substituera aux minima sociaux de ses bénéficiaires. Il sera également versé, en complément de revenu, à des actifs gagnant moins de 1 200 euros par mois, à concurrence de cette somme.

Se réinventer

Ce principe a de nombreux bénéfices. D'abord, il répond à l'aspiration de nombreux Français – manifestement en hausse, avec l'expérience du confinement – de pouvoir vivre à la campagne, dans un cadre de vie moins stressant, moins pollué, et surtout moins exigü, que dans les centres urbains. A ceux tentés de sauter le pas, au prix d'un changement d'emploi, il donnerait une sécurité financière le temps de se réinventer – sans compter que la révolution numérique, et l'explosion du télétravail, rendent cette relocalisation possible sans rupture sociale radicale pour de nombreux secteurs d'activité.

Il peut ainsi devenir un outil de rééquilibrage du territoire français. D'une part

en incitant des populations urbaines à s'installer (ou revenir) dans des territoires ruraux en perte de vitesse, où elles pourraient à la fois contribuer au redéveloppement économique de ceux-ci, et y bénéficier à revenu égal d'un meilleur niveau de vie. On pense notamment aux étudiants, alors que l'enseignement à distance se développe spectaculairement. D'autre part en contribuant à désengorger, ainsi, les centres urbains, avec tous les effets positifs que l'on peut imaginer : baisse de la pression immobilière, plus grande disponibilité des logements – sociaux en particulier – et amélioration de la qualité de vie pour tous. Conjugué à un dispositif de gratuité dans les transports pour ses bénéficiaires, il favoriserait au bout du compte la mobilité entre villes et ruralité, et les échanges entre populations.

Parce que sans contrepartie, ce revenu tranche avec la logique humiliante des aides pour lesquelles on exige toutes sortes de contrôles. Il permettrait même probablement de libérer l'esprit d'initiative, et de financer des périodes sans emploi mais pouvant être mises à profit de différentes manières : pour se former, réfléchir à un projet, s'engager dans la vie associative, se consacrer à ses proches, développer une pratique culturelle... Autant d'activités rejaillissant positivement sur la société.

Révitilisation rurale

Enfin, on ne pourra opposer à une telle mesure l'impossibilité de son financement, puisque tout en restant un droit universel, elle ne s'appliquerait par construction qu'à une partie des Français : ceux vivant dans les zones concernées, ou décidant de s'y installer, et gagnant moins de 1 200 euros.

Cette population éligible pourrait être définie sur la base des Zones de revitalisation rurale, qui accueillent, en 2014, à peu près 6 millions d'habitants, avec un revenu par adulte inférieur à 1 600 euros par mois. Si on considère que 25% de cette population dispose d'un revenu inférieur à 1 200 euros par mois et que le dispositif coûterait en moyenne 600 euros par mois par individu, le REEL nécessiterait pour son financement annuel 10 milliards d'euros pour les Français déjà installés dans ces zones. En admettant que 6 autres millions de Français, avec des revenus comparables, décident d'y déménager, alors le Reel coûterait, tout au plus, 53 milliards d'euros par an – une somme proche du coût estimé de l'évasion et de la fraude fiscales.

La crise du coronarivus peut être une opportunité si elle donne l'élan pour mettre en place des mesures de transformation de notre société. Le Reel en est une. Bien plus qu'un simple revenu financier, tout à la fois outil d'équité sociale et de rééquilibrage territorial, il peut contribuer à donner un nouveau socle à notre République : celle du droit de tout citoyen à une existence décente, émancipée de la crainte de la misère.

Romain Pigenel ancien conseiller du président de la République, enseignant à Sciences Po Paris (<https://www.liberation.fr/auteur/19429-romain-pigenel>) , Aurore Gauffre enseignante en finance durable à Sciences Po Paris (<https://www.liberation.fr/auteur/21146-aurore-gauffre>)